La Couronne, le 19 novembre 2019

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs membres du conseil communautaire,

Permettez-nous tout d'abord de vous remercier chaleureusement pour votre invitation à intervenir sur l'avenir de la Direction Générale des Finances Publiques (que nous citerons DGFIP par la suite pour plus de simplicité) et des services publics en général.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-nous de vous donner quelques éclairages :

La DGFIP est issue de la fusion en 2007 de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGFIP). Ses missions sont donc très nombreuses et variées avec par exemple :
– gestion, contrôle et recouvrement des impôts dus par les particuliers (impôts d'État et locaux)
– gestion, contrôle et recouvrement des impôts dus par les entreprises (impôts d'État et locaux)
– gestion et contrôle du plan cadastral
– gestion du fichier immobilier
– gestion des collectivités locales et hospitalières : recettes, dépenses, paye.
– conseil aux collectivités

Vous le voyez, notre administration est un maillon essentiel, voire primordial de la cohésion sociale. Surtout, une de ces plus grandes forces est son maillage territorial par sa proximité géographique avec les usagers et les collectivités.

Or cette organisation territoriale, cette proximité d'échanges tant avec l'usager que les collectivités ne sont, non plus menacées, mais d'ores et déjà programmées pour disparaître, dans un délai très court.

En effet, le gouvernement a lancé une offensive sans précédent contre le service public.

Le projet dit de « Nouveau Réseau de Proximité » (NRP) a été communiqué le 7 juin dernier dans la presse et présenté aux députés et sénateurs du département.

Chaque directeur départemental a été chargé d'organiser cette réforme dans son département.

En Charente, cela se traduit par :

– D’ici 2022, la quasi-totalité des trésoreries de proximité disparaissent :
Villebois-Lavalette, Rouillac, Mansle, La Rochefoucauld, Terres-de-Haute-Charente, Chalais, La Couronne, Jarnac, Montbron, Barbezieux municipale

– D’ici 2022, seuls 2 Services des Impôts des Particuliers (SIP) subsisteront :
Angoulême et Cognac
Antennes à Barbezieux et Confolens

– D’ici 2022 seuls 2 Services des Impôts des Entreprises (SIE) subsisteront :
Angoulême et Cognac

En contrepartie, le Ministre Gérald DARMANIN propose, pour répondre aux demandes des usagers, de développer de multiples « points de contact » qui ne sont que des leurres ! Il s’agira essentiellement de permanences hebdomadaires ou mensuelles, uniquement sur rendez-vous, en Maisons de Service Au Public (MSAP) ou Maisons France Service (MFS). Les interlocuteurs ne seront peut-être même pas des agents de la DDFIP… car une vague de suppressions d’emplois est prévu d’ici 2022 : près de 6 000 emplois.
Pour vous, mesdames et messieurs les élus, M DARMANIN vous propose 2 entités distinctes, là où jusqu’à ce jour, vous possédiez un interlocuteur unique : votre trésorerie.

Vous aurez affaire avec un « conseiller aux décideurs locaux », chargé de vous apporter conseils et assistance budgétaire. Ce rôle était précédemment tenu par votre trésorier.
Mais, ne vous leurrez pas, ce conseiller aura un portefeuille géographique très étendu, vous ne serez pas son seul interlocuteur !
En ce qui concerne la gestion des finances (recettes, finances, paye, etc.), le rôle joué précédemment par la trésorerie sera joué par un Service de Gestion Comptable (SGC), à la compétence territoriale encore plus étoffée !
Les liens de confiance tissés depuis de très nombreuses années, la connaissance affinée qu’a votre trésorerie de votre commune, tout ceci va disparaître. Tout sera déshumanisé, automatisé, sans possibilité de dialogue ou de souplesse.

Pensez-vous sincèrement que tout ceci constitue un progrès, une avancée du service public ? Du service rendu AU public ?

Permettez-nous également de vous apporter un éclairage sur les Maisons de Service au public (MSAP).
L’État a sûrement essayé de vous vendre cette entité, censée régler tous les maux, remettre du service public dans les territoires.
Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Actuellement, un usager qui se rend dans un service de la DGFIP est immédiatement renseigné. Il peut y obtenir également des délais de paiement par exemple.
L'employé d’une MSAP/MFS, tout formé qu’il soit, ne pourra pas renseigner aussi complètement les usagers. Il n’en aura non plus pas le droit, car les données brassées par la DGFIP sont hautement sensibles. Une partie des MSAP/MFS est gérée par la Poste, ce qui ne va pas non plus sans poser des questions sur la neutralité du service et sur une éventuelle marchandisation des prestations.

Pour accéder à une information précise sur son cas, l'usager devra passer par les canaux numériques et… prendre rendez-vous, voire se déplacer encore plus loin ! Quand on connaît les difficultés de certains contribuables avec le numérique, quand on voit les problèmes de déplacement dans nos campagnes, où sera le gain pour eux ? Quelle sera réellement la proximité ?

Venons-en, mesdames et messieurs, au sujet du coût de ces MSAP :
La plupart de celles-ci sont mises en place par les collectivités locales, obligées de suppléer au recul ininterrompu des services publics de l'État. Elles en assument le coût, en matériel et surtout en personnel.
Au moment où l'État vous somme de faire des économies, de réduire les emplois, diminue chaque année vos dotations et prévoit de supprimer la Taxe d'Habitation, une de vos principales ressources !

Sachez pour information qu'en Charente partout où des MSAP sont créées, des services de la DGFIP existaient auparavant et ont été fermés. C'est bien le signe que notre présence y était nécessaire !

Enfin, nous souhaitons aborder un sujet plus généraliste, moins centré sur notre administration.
Les Français, malgré les clichés véhiculés par certaines personnes, sont particulièrement attachés à la notion de service public dit « à la française ».Tous les sondages le montrent.

Le service public de par sa gratuité, son accessibilité (même si des améliorations doivent être apportées), sa proximité est le ciment de la cohésion sociale et a fortiori nationale.
Le statut des fonctionnaires, si décrié, est le garant d'une égalité de traitement entre les citoyens. Il a été créé afin de protéger la société de potentielles dérives du pouvoir politique, en réponse aux heures les plus sombres de notre histoire.

En conclusion, Moderniser est nécessaire, bien évidemment. Mais il est inadmissible que, sous prétexte de réformer, les plus fragiles en pâtissent et soient laissés sur le bord du chemin !
Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas !
Nous venons devant vous afin que vous nous aidiez à combattre cette réforme.
Vous avez déjà adopté une motion en juin dernier et nous vous en remercions. Nous vous demandons d'adopter une seconde prise de position, sous la forme que vous jugerez la plus utile.

Nous vous remercions.

Pour nous contacter :
intersyndicale.finances.charente@gmail.com

Pour vous informer :

Facebook : https://www.facebook.com/Solidairesfip16/
Solidaires Finances Publiques : https://solidairesfinancespubliques.org/,